

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2270

27 août 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| ABC Engineering S.à.r.l. | 108919 | GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. | 108917 |
| Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l. | 108938 | GHS S.à r.l. | 108928 |
| AIE EuroLux S.à r.l. | 108916 | Groupe Corcelli SA | 108917 |
| Alfa Center S.A. | 108919 | GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l. | 108946 |
| Apollo Daian Holdings S.à.r.l. | 108960 | HC Investissements VI S.à r.l. | 108917 |
| ARIA Structured Investments SICAV-SIF .. | 108916 | Ibfin Finance S.A. | 108923 |
| Auris Luxembourg I S.A. | 108919 | Icon Luxembourg S.à r.l. | 108918 |
| Balthazar Production S.à r.l. | 108920 | ILG S.A. | 108922 |
| Barrel Assets S.à r.l. | 108915 | Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l. | 108918 |
| Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l. | 108920 | IPConcept (Luxembourg) S.A. | 108921 |
| Cartesian Residential Mortgages 1 S.A. | 108919 | JMA Holding S.A. | 108917 |
| CEOP S.à r.l. | 108921 | Luxembourg European Research & Administration Support | 108924 |
| CEP III TW S.à r.l. | 108936 | Luxembourg European Research & Administration Support | 108927 |
| Cercle Culturel Communal Mamer | 108922 | Mont Saint Lambert I S.A. | 108960 |
| Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A. | 108920 | MPM Advisors | 108950 |
| EASE S.A. | 108940 | Olamobile Luxembourg S.A. | 108922 |
| Etoile Garage S.à r.l. | 108924 | OXEA Finance S.à r.l. | 108920 |
| EURO-CRM International S.à r.l. | 108960 | Tafta S.A. | 108922 |
| F9 Rosen S.à r.l. | 108916 | UBS (Lux) Equity Sicav | 108915 |
| Financière HIME S.A. | 108918 | UBS (Lux) Key Selection SICAV | 108914 |
| FOGA Finance S.A. | 108921 | Vader S.à r.l. | 108917 |
| Gazeley Luxco 1 S.à r.l. | 108918 | | |

UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the General Meeting) will be held on *18 September 2015* at 11:30 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company with the following

Agenda:

1. Amendment of Article 10 (Determination of the net asset value), para. 7 lit. f) of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
"f) The value of money market instruments which are not listed on a stock exchange or traded on another regulated market open to the public is based on the appropriate curves. The valuation based on the curves refers to the interest rate and credit spread components. The following principles are applied in this process: for each money market instrument, the interest rates nearest the residual maturity are interpolated. The interest rate calculated in this way is converted into a market price by adding a credit spread that reflects the underlying borrower. This credit spread is adjusted if there is a significant change in the credit rating of the borrower.
Interest income earned by sub-funds between the Order Date concerned and the respective Settlement Date may be included in the valuation of the assets of the sub-funds concerned. The asset value per share on a given valuation date may therefore include projected interest earnings."
2. Amendment of Article 10 (Determination of the net asset value), para. 8/9 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
"The Company is entitled to apply other appropriate valuation principles which have been determined by it in good faith and are generally accepted and verifiable by auditors to the Company's assets as a whole or of an individual sub-fund if the above criteria are deemed impossible or inappropriate for accurately determining the value of the sub-funds concerned.
If required, additional valuations, which will affect the prices of the shares to be subsequently issued or redeemed, may be carried out within one day as may be further described in the Company's sales documents."
3. Amendment of Article 17.1 (Permitted investments of the Company), lit. g) (iii) of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
"(iii) the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative; [...]."
4. Miscellaneous.

The proposed restatement of the articles of incorporation of the Company is available upon request at the registered office of the Company.

At the General Meeting, each share entitles to one vote.

In order to attend physically the General Meeting, please send a notice in this respect by fax at least five (5) days in advance of the General Meeting to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., fax number +352 - 44 10 10 - 6249.

If you cannot attend this General Meeting and if you want to be represented, please return the proxy form dated and signed to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 13 September 2015 to the attention of the company secretary at UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 - 44 10 10 - 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The majority at the General Meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the General Meeting (referred to as "record date"). Changes to entries on the register of shareholders of the Company after the above time shall be disregarded in determining the rights of persons to vote (and the number of votes they may cast) at the General Meeting.

The resolution to be adopted in the General Meeting amending the articles of incorporation of the Company can only be adopted in the General Meeting if at least (i) one half of the share capital is represented, and (ii) two-thirds of the votes expressed at the General Meeting are in favour of the resolution. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles of incorporation of the Company, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. The second meeting (i) shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital or commitments represented, and (ii) shall adopt decision by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant meeting.

Luxembourg, 27 August 2015

The Board of Directors of UBS (Lux) Key Selection SICAV

Référence de publication: 2015144549/755/58.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.751.875,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.958.

Extrait des décisions prises par l'associée unique avec effet au 1^{er} juillet 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Barrel Assets S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015113980/17.

(150122930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the General Meeting) will be held on *18 September 2015* at 11 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company with the following

Agenda:

1. Amendment of Article 10 (Determination of the net asset value), para. 7 lit. f) of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
"f) The value of money market instruments which are not listed on a stock exchange or traded on another regulated market open to the public is based on the appropriate curves. The valuation based on the curves refers to the interest rate and credit spread components. The following principles are applied in this process: for each money market instrument, the interest rates nearest the residual maturity are interpolated. The interest rate calculated in this way is converted into a market price by adding a credit spread that reflects the underlying borrower. This credit spread is adjusted if there is a significant change in the credit rating of the borrower.
Interest income earned by sub-funds between the Order Date concerned and the respective Settlement Date may be included in the valuation of the assets of the sub-funds concerned. The asset value per share on a given valuation date may therefore include projected interest earnings."
2. Amendment of Article 10 (Determination of the net asset value), para. 8/9 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
"The Company is entitled to apply other appropriate valuation principles which have been determined by it in good faith and are generally accepted and verifiable by auditors to the Company's assets as a whole or of an individual sub-fund if the above criteria are deemed impossible or inappropriate for accurately determining the value of the sub-funds concerned.
If required, additional valuations, which will affect the prices of the shares to be subsequently issued or redeemed, may be carried out within one day as may be further described in the Company's sales documents."
3. Amendment of Article 17.1 (Permitted investments of the Company), lit. g) (iii) of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
"(iii) the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative; [...]."
4. Amendment of Article 23 (Procedures for the general meeting), para. 3 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
"The annual general meetings are held in accordance with the provisions of Luxembourg law once a year at 11.30 a.m. on the 24th day of November at the registered offices of the Company or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting."
5. Miscellaneous.

The proposed restatement of the articles of incorporation of the Company is available upon request at the registered office of the Company.

At the General Meeting, each share entitles to one vote.

In order to attend physically the General Meeting, please send a notice in this respect by fax at least five (5) days in advance of the General Meeting to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., fax number +352 - 44 10 10 - 6249.

If you cannot attend this General Meeting and if you want to be represented please return the proxy form dated and signed to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 13 September 2015 to the attention of the company secretary at UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 - 44 10 10 - 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The majority at the General Meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the General Meeting (referred to as "record date"). Changes to entries on the register of shareholders of the Company after the above time shall be disregarded in determining the rights of persons to vote (and the number of votes they may cast) at the General Meeting.

The resolution to be adopted in the General Meeting amending the articles of incorporation of the Company can only be adopted in the General Meeting if at least (i) one half of the share capital is represented, and (ii) two-thirds of the votes expressed at the General Meeting are in favour of the resolution. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles of incorporation of the Company, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. The second meeting (i) shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital or commitments represented, and (ii) shall adopt decision by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant meeting.

Luxembourg, 27 August 2015

The Board of Directors of UBS (Lux) Equity SICAV

Référence de publication: 2015144550/755/63.

F9 Rosen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109357/9.

(150119586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

AIE EuroLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113906/10.

(150123211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.369.

Parution dans le Mémorial C N°1975 du 13 septembre 2007 du Recueil des sociétés et Associations.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 décembre 2014 et approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2015.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2015113942/14.

(150123549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 191.244.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015109376/9.
(150118697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

JMA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 186.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015109460/9.
(150119274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

HC Investissements VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 181.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2015.
Référence de publication: 2015109401/10.
(150119012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Vader S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.682.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Vader S.à r.l.
Un Mandataire
Référence de publication: 2015112713/11.
(150120229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Groupe Corcelli SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 140.647.

Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 02 juin 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 juin 2015.
Pour Groupe Corcelli S.A.
L'administrateur unique
Référence de publication: 2015113180/13.
(150121756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.025,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112267/10.

(150119881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 69.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015109427/10.

(150118768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.225.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1112 du 5 juin 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015113116/15.

(150121555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Financière HIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.846.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs M Jean Peyrelevalde, Mr Patrick BABIN, Mr Yvan Juchem et NATIXIS TRUST (représenté par Evelyne Etienne). Leurs mandats expireront à l'assemblée générale approuvant les comptes 2015.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mr Patrick JEANTET, 9 rue Eugène Millon, F-75015 Paris et Mr Julien FARRE, 89 warriner gardens London SW11 4XW United kingdom, au poste d'administrateur. Leurs mandats expireront à l'assemblée générale approuvant les comptes 2015.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé. Son mandat expirera à l'assemblée générale approuvant les comptes 2015.

Pour extrait

FIDUPAR

Référence de publication: 2015113092/18.

(150121854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Auris Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112805/9.

(150120982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

ABC Engineering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4850 Differdange, 111, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 113.589.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard Lachapelle / Deville Nicolas.

Référence de publication: 2015112813/10.

(150121405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Cartesian Residential Mortgages 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.978.

Les comptes annuels audités pour la période du 20 novembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2015112925/14.

(150121958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Alfa Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.731.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Suite à la démission de M. Anthony Mehran Khoi en tant qu'administrateur unique de la Société et suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 22 mai 2015, il a été décidé de nommer;

1. TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500.00, en tant qu'administrateur unique de la Société pour une période venant à expiration à l'issue des résolutions qui seront prises par l'actionnaire unique de la Société afin d'approuver les comptes annuels de la société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020;

2. M. Geoffroy t'Serstevens, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que représentant permanent de TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500.00, administrateur unique de la Société.

Référence de publication: 2015112827/21.

(150122402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Balthazar Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5954 Itzig, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 70.817.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112884/10.

(150121894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

OXEA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 153.453.

AUSZUG

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08.07.2015.

Für die Gesellschaft

Der Beauftragte

Référence de publication: 2015113494/13.

(150121909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.047.

En vertu d'un contrat de cession en date du 7 juillet 2015, l'associé Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, avec siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar a transféré la totalité de ses 4000 parts sociales à BPY Bermuda Holdings II Limited, avec siège social au 73 Front street, fifth floor, Hamilton, HM 12, Bermuda.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- BPY Bermuda Holdings II Limited, avec 4000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112879/15.

(150121232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 7 juillet 2015:

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 19, Rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg n'a pas été renouvelé.

- Deloitte Audit S.à r.l. de 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société, avec effet au 7 juillet 2015.

- Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015112936/16.

(150122335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

FOGA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 132.059.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015112177/9.
(150119652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

CEOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.000.000,00.
Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.122.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/07/2015.
Pour: CEOP S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Référence de publication: 2015114110/14.
(150123132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

IPConcept (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Mitteilung an die Anteilhaber des Fonds

AKZENT Invest Fonds

mit dem Teilfonds

AKZENT Invest Fonds BestPortfolio

WKN: AK0A7A; ISIN: LU0795829133

Hiermit werden die Anleger des AKZENT Invest Fonds BestPortfolio ("Teilfonds") darüber informiert, dass der Vorstand der Verwaltungsgesellschaft IPConcept (Luxemburg) S.A. in Übereinstimmung mit Artikel 16 des aktuell gültigen Verwaltungsreglements des AKZENT Invest Fonds die Liquidation des Fonds samt einzigem Teilfonds beschlossen hat. Der Teilfonds wird zum 21. August 2015 in Liquidation gesetzt. In diesem Zusammenhang wird der Fonds für das Anteilscheingeschäft geschlossen und seine Vermögenswerte werden verkauft. Die Liquidation wird voraussichtlich mit Wirkung zum 30. September 2015 abgeschlossen sein.

Hintergrund der Liquidation ist das anhaltend geringe Volumen und die damit verbundene Unwirtschaftlichkeit des Fonds. Eine Fortführung des Fonds erscheint daher für die Anleger als nicht sinnvoll.

Um die Gleichbehandlung aller Anleger zu gewährleisten, wurden die Ausgaben und Rücknahmen der Anteile des Teilfonds ab dem 21. August 2015 (Schlusstag) ausgesetzt. Der Nettoinventarwert wird bis zum Abschluss der Liquidation weiterhin täglich berechnet und veröffentlicht.

Aufgrund der sukzessiven Veräußerung aller Vermögensgegenstände kann es ab dem 21. August 2015 zu Anlagegrenzverletzungen kommen.

Sämtliche mit der Liquidation verbundenen Kosten werden vom Initiator des Fonds, der DZ BANK AG, getragen und nicht dem Fondsvermögen belastet.

Die Netto-Liquidationserlöse, deren Empfänger nicht erreicht werden, werden von der Depotbank nach Abschluss des Liquidationsverfahrens für Rechnung der Anleger bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist angefordert werden.

Luxemburg, im August 2015

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2015144551/755/30.

Olamobile Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015113475/10.

(150121075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Cercle Culturel Communal Mamer, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8252 Mamer, 1, place de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg F 1.305.

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale de l'association sans but lucratif Cercle Culturel Communal Mamer (F1305) en date du 03 juillet 2012, nous vous prions par la présente de modifier l'article 8, alinéa 2, des statuts de l'association comme suit :

" Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres au plus dont trois au moins appartiennent à la Commission des Affaires Culturelles. "

Référence de publication: 2015121870/12.

(150131548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

ILG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 169.405.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la première phrase de la publication, dans le Mémorial C n° 1957 du 3 août 2015, page 93893 :

- *au lieu de:*

"En date du 10 juin 2015, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société ILG S.A., ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCS Luxembourg B 169405.",

- *lire:*

"En date du 10 juin 2015, Michele Sofisti a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société ILG S.A., ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCS Luxembourg B 169405.".

Référence de publication: 2015144548/15.

Tafta S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 32.880.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 juillet 2015 que:

Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre,

A été nommé en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015113708/17.

(150122839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Ibfin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 85.095.

L'an deux mille quinze, le six août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IBFIN FINANCE S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant Maître Jacques DELVAX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2001, acte contenant scission, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 545 du 9 avril 2002 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du même notaire Jacques DELVAUX, en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 117 du 5 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduire le capital social de IBFIN FINANCE S.A. de son montant actuel de 3.770.998,- Euros (trois millions sept cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros) à 2.844.660,- Euros (deux millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante euros) sans annulation d'actions mais au travers une réduction de la valeur nominale des actions représentatives du capital sociale de la Société.

2. Rembourser 926.338,- Euros (neuf cent vingt-six mille trois cent trente-huit euros) aux actionnaires de la Société.

3. Modifier l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, toutes sous forme nominative, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, toutes les actions étant émises sous forme nominative, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence du montant de 926.338,- Euros (neuf cent vingt-six mille trois cent trente-huit euros) pour le ramener de son montant actuel de 3.770.998 Euros (trois millions sept cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros) à 2.844.660,- Euros (deux millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante euros) sans annulation d'actions mais au travers d'une réduction de la valeur nominale des actions représentatives du capital sociale de la Société et remboursement de ce montant de 926.338,- Euros (neuf cent vingt-six mille trois cent trente-huit euros) aux actionnaires de la Société. La valeur nominale de chaque action sera portée de sa valeur actuelle de EUR 5,17 (cinq virgule dix-sept euros) à une valeur de EUR 3,90 (trois virgule quatre-vingt-dix euros) chacune. Ce remboursement sera fait aux actionnaires conformément au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.844.660,- (deux millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante euros) représenté par 729.400 (sept cent vingt-neuf mille neuf mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 3,90 (trois virgule quatre-vingt-dix euros) chacune. Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CUSUMANO, K. REISCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015138987/73.

(150150761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Etoile Garage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 27.357.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114220/9.

(150123205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Leras, Luxembourg European Research & Administration Support, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 4, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg C 119.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 30 avril,

Entre les soussignés agissant comme membres-fondateurs

1. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures,

et

2. L'Université du Luxembourg, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche créé par la loi du 12 août 2003 telle que modifiée, représentée par Monsieur Rainer Klump, Recteur de l'Université du Luxembourg,

il a été convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront postérieurement au présent contrat, un groupement d'intérêt économique (GIE) (ci-après dénommé le «Groupement») sous la dénomination de «Luxembourg European Research & Administration Support» (LERAS).

Art. 2. Durée. Le Groupement est constitué pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. Le Groupement a pour objet la création d'un pôle de gestion administrative d'activités.

Il sera notamment en charge de mettre en oeuvre ou de gérer (i) les activités en relation avec des programmes de l'Union européenne, (ii) les projets de recherches que ses membres auront décidés seuls ou conjointement avec d'autres partenaires et (iii) le suivi de politiques sectorielles.

Le Groupement pourra employer le personnel nécessaire à la réalisation des projets de recherches.

En outre, le Groupement pourra faire toutes opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

Art. 4. Siège. Le siège du Groupement est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout moment à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Art. 5. Admission d'un nouveau membre. Toute personne morale, active dans des activités en relation avec des programmes de l'Union européenne, de la recherche et de suivi de politiques sectorielles, peut demander son adhésion en tant que membre du Groupement par lettre adressée au conseil de gérance.

L'assemblée des membres décide à l'unanimité de l'admission du nouveau membre.

Le refus d'admission n'a pas besoin d'être motivé.

Tout nouveau membre répond indéfiniment et solidairement des dettes du Groupement. Il est toutefois exonéré du paiement des dettes nées antérieurement à son admission au Groupement.

Art. 6. Démission d'un membre. Tout membre peut démissionner du Groupement moyennant un préavis de six (6) mois adressé par lettre recommandée indiquant les motifs de sa décision au conseil de gérance du Groupement.

La décision devra être acceptée par la majorité des membres du Groupement restants, à moins qu'il ne s'agisse d'une démission pour justes motifs.

Art. 7. Exclusion d'un membre. Tout membre du Groupement peut être exclu pour de justes motifs, dont le non-respect des dispositions du présent contrat, le défaut de versement de la cotisation, la contravention grave aux obligations lui incombant et la provocation de troubles graves dans le fonctionnement du Groupement.

Cette exclusion ne pourra être prononcée que par une décision prise à l'unanimité des membres restants ou à défaut sur décision du Tribunal compétent de l'Arrondissement Judiciaire de Luxembourg, prise à la requête conjointe de la majorité des membres restants.

Art. 8. Disparition d'un membre. La disparition d'un membre peut résulter:

- de la dissolution de la personne morale membre du Groupement;
- de la cessation d'entreprise, la vente; l'apport en société, la fusion, l'absorption, la liquidation ou la faillite du membre du Groupement.

Dans les cas où cela est possible, le membre doit, dans les meilleurs délais, notifier la survenance de l'évènement précité au conseil de gérance par lettre recommandée.

Art. 9. Conséquences de la perte de qualité de membre. La perte de qualité de membre résulte des articles 6 à 8 des présents statuts.

Lors de la perte de qualité de membre pour quelque motif que ce soit, le membre ne peut prétendre au remboursement des contributions.

Il reste tenu de tous les engagements contractés par le Groupement jusqu'à la date de la perte de qualité de membre.

Le Groupement subsiste entre les autres membres en cas de démission, exclusion, faillite, ou cessation d'activités économiques d'un de ses membres, sauf si le Groupement ne comporte plus qu'un seul membre.

Art. 10. Financement du Groupement. Les frais relatifs au fonctionnement du Groupement seront couverts par:

- des contributions financières des membres décidées à l'unanimité par l'assemblée des membres, étant entendu que le montant de ces contributions financières peut être différent selon les membres;
- les revenus nets des activités du Groupement et
- des apports dédiés aux activités en relation avec des programmes de l'Union européenne ou à chaque projet de recherche.

Tous les fonds recueillis par le Groupement seront déposés sur un ou plusieurs comptes bancaires, ouverts auprès de banques au nom du Groupement.

Art. 11. Gérance. Le Groupement est géré par un conseil de gérance composé de plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, membres ou non du Groupement, nommés à l'unanimité par l'assemblée des membres pour une durée indéterminée.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans indication de motifs, par décision de l'assemblée des membres prise à l'unanimité des voix.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour agir au nom du Groupement en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Groupement n'est engagé en toutes circonstances que par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit, envoyé par lettre ou par e-mail, de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par lettre, par télécopie, par e-mail ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par lettre, par télécopie, par copie PDF envoyée par e-mail ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, le président du conseil de gérance aura voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, par copie PDF envoyée par e-mail ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par deux (2) gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution du Groupement.

Le conseil de gérance peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes dans son sein ou en dehors de celui-ci, dont il détermine les titres, les attributions et les éventuelles rémunérations.

Art. 12. Assemblée des membres. L'ensemble des membres du Groupement constitue l'assemblée des membres.

L'assemblée des membres se réunit ordinairement une (1) fois par an, au siège social du Groupement ou dans tout autre lieu fixé dans la convocation.

A l'initiative d'une majorité des membres du conseil de gérance ou à la demande d'un membre du Groupement, le conseil de gérance doit organiser une assemblée des membres.

Les assemblées sont convoquées par le président du conseil de gérance ou, en son absence, par deux gérants. Les convocations contiennent le lieu, la date et l'heure, l'ordre du jour et sont envoyées par lettre recommandée à chaque membre quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par le président du conseil de gérance ou à défaut par toute personne nommée par l'assemblée générale des membres pour assurer cette présidence. Le président de l'assemblée désigne un secrétaire, membre ou non du Groupement, qui sera en charge de la rédaction du procès-verbal de la réunion.

Les décisions sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée et le secrétaire et tenus au siège du Groupement.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le gérant ou le Président du conseil de gérance.

Tout membre du Groupement pourra se faire représenter lors des réunions de l'assemblée des membres, en désignant, par écrit, une personne comme son mandataire.

Chaque membre dispose d'une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi modifiée du 25 mars 1991 ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des membres sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Si le Groupement n'a que deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité.

Si tous les membres sont présents ou représentés lors d'une réunion de l'assemblée des membres et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée des membres régulièrement constituée représentera tous les membres du Groupement. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision ou accomplir tout acte nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet du Groupement.

Elle est la seule à pouvoir prendre toute décision concernant la modification du contrat constitutif, des conditions d'admission ou d'exclusion des membres, de la prise de décision et la dissolution anticipée du Groupement.

Les membres pourront, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, envoyés par e-mail ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par lettre, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. L'exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre. Chaque année au 31 décembre, le compte de l'exercice écoulé est arrêté par le conseil de gérance.

Art. 14. Contrôle. Chaque année, le conseil de gérance établit les comptes annuels. Ceux-ci sont soumis à l'approbation de l'assemblée des membres dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le contrôle de la gestion du Groupement est confié, par décision de l'assemblée des membres, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, appelées contrôleurs, membres ou non du Groupement et qui n'exercent pas au sein de celui-ci des fonctions de gestion.

Art. 15. Résultats. Si les comptes font apparaître un bénéfice, l'assemblée des membres peut décider de l'affecter, en tout ou partie, à un poste de réserve ou de le reporter.

En cas de perte, le conseil de gérance peut appeler les membres du Groupement à contribuer à la perte du Groupement.

Art. 16. Responsabilité. Les membres du Groupement répondent indéfiniment et solidairement des dettes de toute nature du Groupement.

Art. 17. Dissolution. Le Groupement peut être dissous à tout moment par une décision de l'assemblée des membres prise à la l'unanimité.

Le Groupement doit être dissous par une décision de l'assemblée des membres:

- constatant toute cause de dissolution prévue par le contrat;
- constatant la réalisation ou l'extinction de l'objet du Groupement ou l'impossibilité de le poursuivre;
- constatant qu'il ne reste plus qu'un seul membre.

Si trois (3) mois après la survenance d'une de ces situations la décision de dissolution n'a pas été prise, tout membre peut demander au Tribunal de prononcer cette dissolution.

Art. 18. Liquidation. En cas de dissolution du Groupement, il sera procédé à sa liquidation par les soins d'un liquidateur nommé à la majorité par l'assemblée des membres. L'assemblée des membres déterminera les pouvoirs et la rémunération du liquidateur.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution du Groupement et se terminera le 31 décembre 2015.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg / Pour l'Université du Luxembourg

M. François Bausch / M. Rainer Klump

Ministres du Développement durable et des Infrastructures / Recteur

Référence de publication: 2015112349/169.

(150120900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Leras, Luxembourg European Research & Administration Support, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 4, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg C 119.

COMPOSITION DU CONSEIL DE GÉRANCE:

1. Jean-Claude Sinner, gérant, représentant l'Etat,
c/o Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 4, place de l'Europe, 1499 Luxembourg;
2. Alfred Funk, gérant, représentant l'Université du Luxembourg,
c/o Université du Luxembourg, 162a, av. de la Faïencerie, 1511 Luxembourg;
3. Thiemo Eser, gérant, représentant l'Etat,
c/o Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 4, place de l'Europe, 1499 Luxembourg;
4. Khalid Larget, gérant, représentant l'Université du Luxembourg,
c/o Université du Luxembourg, 162a, av. de la Faïencerie, 1511 Luxembourg;

Le mandat de gérant a été confié aux personnes susmentionnées par l'Assemblée générale constitutive du 30 avril 2015. Le mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale 2016.

Référence de publication: 2015112350/18.

(150120900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

GHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.630.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth (30th) day of January;

Before the undersigned notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ZIPPO Manufacturing Company, a company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of Pennsylvania, with head office at 33 Barbour Street, Bradford, PA 16701, USA,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, by virtue of a proxy given in Bradford, USA on January 28, 2015

Said proxy after having been initialled "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which he deems to incorporate, as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name GHS S.à r.l. (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or acts of god events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition, licensing and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate or real estate companies.

3.6 The Company may furthermore import and sell disposable lighters to wholesalers and distributors.

3.7 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder (s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, PDF or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each calendar year and end on December 31 of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

1.- The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December 31, 2015.

2.- The first annual general meeting will be held in the year 2016.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed all the corporate units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

| Member | Subscribed and fully paid in capital in EUR | Number of shares |
|-----------------------------------|---|------------------|
| ZIPPO Manufacturing Company | 12,500 | 12,500 |
| Total: | 12,500 | 12,500 |

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1200.

Resolutions of the members

The members, represented as here above stated and who represents the entire corporate capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The members resolved to set the number of managers at three (3) and further resolved

(i) to appoint the following persons as A managers for an unlimited period:

- William Gregory Booth, born on 15 March 1948 in Pennsylvania, USA, residing professionally at 33 Barbour Street, Bradford, PA 16701, USA

- Richard Albert Finlow, born on 27 January 1968 in Cali, residing professionally at 10, Barley Mow Passage, The Barley Mow Centre, W4 4PH London, United Kingdom

(ii) to appoint the following person as B manager for an unlimited period:

- Ralph Hendrikus Heijder, born on 16 March 1978 in Oss, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. The registered office shall be at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente (30) janvier;

Pardevant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

ZIPPO Manufacturing Company, une société constituée et existante sous la loi du Commonwealth of Pennsylvania, avec siège social à 33 Barbour Street, Bradford, PA 16701, Etats Unis,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc du notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bradford, Etats Unis, le 28 janvier 2015,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant à, par son mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GHS S.à r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou cas de force majeure se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre

société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers ou sociétés immobilières.

3.6 La société pourra importer et vendre des briquets à des grossistes et distributeurs.

3.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, copie PDF ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

1. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale se tiendra dans l'année 2016.

Souscription - Libération

Les statuts étant donc établis, les parts sociales ont été souscrites et libérées en espèces comme suit:

| Associé | Capital souscrit et libéré in EUR | Nombre d'actions |
|---------------------------------------|--|---------------------|
| ZIPPO Manufacturing Company | 12.500 | 12.500 |
| Total: | 12.500 | 12.500 |

Preuve de ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui confirme que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales sont remplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- EUR.

Décisions des associés

Les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit est représentés comme exposé ci-avant ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les associés ont décidé de fixer le nombre de gérants à trois (3) et
 - (i) de nommer les personnes suivantes comme gérants A pour une durée indéterminée:
 - William Gregory Booth, né le 15 mars 1948 à Pennsylvanie, Etats Unis, résidant professionnellement à 33 Barbour Street, Bradford, PA 16701, Etats Unis
 - Richard Albert Finlow, né le 27 janvier 1968 à Cali, résidant professionnellement à 10, Barley Mow Passage, The Barley Mow Centre, W4 4PH London, Royaume Uni
 - (ii) de nommer les personnes suivantes comme gérants B pour une durée indéterminée:
 - Ralph Hendrikus Heijder, né le 16 mars 1978 à Oss, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 février 2015. 2LAC/2015/2665. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123107/448.

(150132897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

CEP III TW S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 75.083.929,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 197.964.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as a société d'investissement en capital à risque, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a variable share capital, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.711, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs. Stessie Soccio, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 30th June 2015. The said proxy, initialed ne variatur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed.

Such appearing party is the Sole Shareholder of CEP III TW S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 June 2015, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-five million seventy-one thousand four hundred and twenty-nine euro (EUR 75,071,429.-), so as to raise it from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to seventy-five million eighty-three thousand nine hundred and twenty-nine euro (EUR 75,083,929.-) through the issuance of seventy-five million seventy-one thousand four hundred and twenty-nine (75,071,429) new shares (the "New Shares").

The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder, represented as stated above.

The New Shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash in an amount of seventy-five million one hundred seventy-one thousand four hundred and twenty-nine euro (EUR 75,171,429.-) out of which:

- seventy-five million seventy-one thousand four hundred and twenty-nine euro (EUR 75,071,429.-) shall be allocated to the share capital of the Company; and

- one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) shall be allocated to the share premium account of the Company;

so that the amount of seventy-five million one hundred seventy-one thousand four hundred and twenty-nine euro (EUR 75,171,429.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary. The proof of the existence of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ Issued share capital.

5.1. The Company's issued share capital is set at seventy-five million eighty-three thousand nine hundred and twenty-nine euro (EUR 75,083,929.-) consisting of seventy-five million eighty-three thousand nine hundred and twenty-nine (75,083,929) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social variable ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mlle Stessie Soccio, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 30 juin 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de CEP III TW S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 Juin 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-quinze millions soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 75.071.429,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, jusqu'à celui de soixante-quinze million quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf euros (EUR 75.083.929,-) par l'émission de soixante-quinze millions soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf (75.071.429) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Nouvelles Parts Sociales émises ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire consistant en une somme de soixante-quinze millions cent soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 75.171.429,-) dont:

- soixante-quinze millions soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 75.071.429,-) sont alloués au capital social de la Société; et

- cent mille euros (EUR 100.000,-) sont alloués au compte pour la prime d'émission;

de telle manière que le montant de soixante-quinze millions cent soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 75.171.429,-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné. La preuve de l'existence de la valeur de cet apport précité a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Capital social émis.**

5.1. La Société a un capital social de soixante-quinze million quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf euros (EUR 75.083.929,-) représenté par soixante-quinze million quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-neuf (75.083.929) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de ladite partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Soccio, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015114116/110.

(150123712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.864.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Aberdeen Asset Management Finland Oy, a company incorporated and existing under the laws of Finland, having its registered office at Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finland, registered with the Finnish Companies Registration Office under number 1604474-5,

here represented by Mr. Mark FORWARD, employee, residing professionally in L-1246 Luxembourg, 2b, rue Albert Borschette,

by virtue of a power of attorney under private seal issued on June 11th, 2015,

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that:

I.- the appearing party is the sole owner of the total shares issued of the Company Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l. (the «Company»), having its registered office in L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated on November 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 234 of January 29th, 2008, the Articles of Incorporation of which have not been amended till now;

- the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134864;

II.- the Company has an issued and paid up share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

III.- the appearing party herewith expressly declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to act as liquidator of the Company;

IV.- the appearing party declares having full knowledge of the bylaws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company; as sole shareholder, the appearing party approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;

V.- the appearing party, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, hereby declares:

i. that all assets have been realised and/or that all assets are to become the property of the sole shareholder;

ii. that all liabilities towards third parties known to the Company shall be taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties actually known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

iii. regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and outstanding today, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

iv. that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

v. that the corporate books and accounts of the Company shall be kept during a period of five years in L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette;

However, the Company's assets shall not be mixed with the assets of nor attributed to the capital of the sole shareholder before the expiry of 30 days from the date of publication of the present deed (article 69(2) of the law on commercial companies) and provided that during this period no person declares himself as creditor of and demands payment of any outstanding debt due from the Company hereby dissolved.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,190.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Aberdeen Asset Management Finland Oy, une société constituée et existante sous le droit finlandais, ayant son siège social au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finlande, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Finlande sous le numéro 1604474-5,

ici représentée par Monsieur Mark FORWARD, employé, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, 2b, rue Albert Borschette,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 11 juin 2015,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 234 du 29 janvier 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134864;

II.- la Société a un capital social entièrement souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune;

III.- la comparante prononce présentement la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, comme l'activité de la Société a cessé et d'agir en tant que liquidateur de la Société;

IV.- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaître la situation financière de la Société; elle approuve à titre d'associée unique les comptes intermédiaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

V.- la comparante agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'associée unique, déclare:

i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'associée unique;

ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'associée unique et/ou que tous les passifs actuellement connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

iii. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

iv. que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

v. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Évaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.190,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: FORWARD, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112771/111.

(150122549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

EASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 198.294.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BBMB CONSEILS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 24 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.011, représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. R2PO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination «EASE S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont

produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet l'exercice à titre indépendant de toutes activités relevant directement ou indirectement du conseil en organisation sous toutes ses formes et plus particulièrement en matière d'organisation, de gestion, de formation, d'information et de stratégie en ressources humaines aux administrations, aux associations, aux entreprises ou sociétés de droit public ou privé.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts 13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieux et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sur ces faits,

- R2PO S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille cinq cent dix-neuf (1.519) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 15.190) représentant 49% du capital social.

- BBMB CONSEILS S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille cinq cent quatre-vingt-une (1.581) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille huit cent dix euros (EUR 15.810) représentant 51% du capital social.

Le montant d'EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à 1.250,-EUR.

Résolutions des actionnaires de la Société

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit se sont réunis en assemblée et ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

- Mr. Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et demeurant à L-8824 Perlé, rue du Cimetière, 28;

- Mr Bertrand KLEIN, né le 15 mai 1958 à Thionville (France), demeurant 16, rue Schiltzberg, L-6171 Gobrange;

- Mr. Fabrice CROISEAUX, né le 12 mars 1969 à Joeuf (France) et demeurant 12 rue Claude Monet, F-57310 Bousse, France

2. Mr. Bruno BEERNAERTS prénommé, est également nommé administrateur-délégué à la gestion journalière pour la même période.

3. Est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019: NeoConsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 11, route des 3 cantons, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197448.

4. Le siège social de la Société est établi 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 juillet 2015. Relation GAC/2015/5767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015113057/328.

(150122325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.640,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.981.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,378,791 and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 162934 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Annick Braquet, with professional residence in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares issued by GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, of 10 August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2577 of 24 October 2011, with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 162981 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 11 December 2014 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 223 of 28 January 2015.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To reclassify one thousand five hundred one (1,501) Class 2.1 Shares into one thousand five hundred one (1,501) Class 2.2 Shares and to allocate thirteen thousand five hundred nine United States Dollars (USD 13,509) from the Class 2.1 Share Premium Account to the Class 2.2 Share Premium Account.

2. To further reclassify one thousand three hundred thirty-five (1,335) Class 2.1 Shares into one thousand three hundred thirty-five (1,335) Class 2.5 Shares and to allocate twelve thousand fifteen United States Dollars (USD 12,015) from the Class 2.1 Share Premium Account to the Class 2.5 Share Premium Account.

3. To amend the article 5 of the Articles in order to (i) reflect the reclassifications specified under item 1. and item 2. above, and (ii) inscribe the share premium account allocations stapled to each class of tracker shares of the Company.

4. To authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) reclassify one thousand five hundred one (1,501) Class 2.1 Shares into one thousand five hundred one (1,501) Class 2.2 Shares and (ii) allocate thirteen thousand five hundred nine United States Dollars (USD 13,509) from the stapled Class 2.1 Shares Premium Account to the stapled Class 2.2 Shares Premium Account (as each term is defined in the Articles).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) reclassify one thousand three hundred thirty five (1,335) Class 2.1 Shares into one thousand three hundred thirty five (1,335) Class 2.5 Shares and (ii) allocate twelve thousand fifteen United States Dollars (USD 12,015) from the stapled Class 2.1 Shares Premium Account to the stapled Class 2.5 Shares Premium Account (as each term is defined in the Articles).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the article 5 of the Articles in order to (i) reflect the foregoing, and (ii) inscribe the share premium account allocations stapled to each class of tracker shares of the Company.

The article 5 of the Articles shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at seventy-one thousand six hundred forty United States Dollars (USD 71,640) represented by seventy-one thousand six hundred forty (71,640) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) nine thousand one hundred and sixty-four (9,164) class 2.1 shares (in case of plurality, the Class 2.1 Shares and individually, a Class 2.1 Share), (iii) twelve thousand five hundred seventy-nine (12,579) class 2.2 shares (in case of plurality, the Class 2.2 Shares and individually, a Class 2.2 Share), (iv) nine thousand one hundred fifty-two (9,152) class 2.3 shares (in case of plurality, the Class 2.3 Shares and individually, a Class 2.3 Share), (v) sixteen thousand five hundred sixty-two (16,562) class 2.4 shares (in case of plurality, the Class 2.4 Shares and individually, a Class 2.4 Share), (vi) three thousand one hundred nine (3,109) class 2.5 shares (in case of plurality, the Class 2.5 Shares and individually, a Class 2.5 Share), and (vii) one thousand seventy-four (1,074) class 2.6 shares (in case of plurality, the Class 2.6 Shares and individually, a Class 2.6 Share), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The following share premium accounts are stapled to each class of tracker shares of the Company in order to have (i) a share premium account stapled to the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Premium Account) (ii) a share premium account stapled to the Class 2.1 Shares (the Class 2.1 Shares Premium Account) (iii) a share premium account stapled to the Class 2.2 Shares (the Class 2.2 Shares Premium Account) (iv) a share premium account stapled to the Class 2.3 Shares (the Class 2.3 Shares Premium Account) (v) a share premium account stapled to the Class 2.4 Shares (the Class 2.4 Shares Premium Account) (vi) a share premium account stapled to the Class 2.5 Shares (the Class 2.5 Shares Premium Account); and (vii) a share premium account stapled to the Class 2.6 Shares (the Class 2.6 Shares Premium Account).

5.3. For the purpose of the Articles, the Class 2.1 Shares, the Class 2.2 Shares, the Class 2.3 Shares, the Class 2.4 Shares, the Class 2.5 Shares and the Class 2.6 Shares shall collectively be referred to as the Tracker Shares and individually, as a Tracker Share. The Tracker Shares will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

5.4. Subject to articles 5.1 and 5.2, the Designated Assets in respect of (i) the Class 2.1 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of GTCR Gridlock Holdings (UK) Limited, a company registered under the laws of England and Wales (UK Holdco), (ii) the Class 2.2 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of Canadian Traffic Network ULC, a company incorporated under the laws of Alberta, Canada (CTN), (iii) the Class 2.3 Shares are all rights and interests from any receivable that the Company may hold against UK Holdco, and (iv) the Class 2.4 Shares are all rights and interests from any receivable that the Company may hold against CTN, (v) the Class 2.5 Shares are all rights and interests which the Company may own, from time to time, in the shares of GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Brazil Holdco) and (vi) the Class 2.6 Shares are all rights and interests from any receivable that the Company may hold against Brazil Holdco.

5.5. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 1.378.791 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162934 (l'"Associé Unique"),

représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré détenir actuellement la totalité des parts sociales émises par GTCR Gridlock International (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2577 du 24 octobre 2011, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162981 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, du 11 décembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 222 du 28 janvier 2015.

L'Associé Unique a confirmé être pleinement informé des résolutions devant être passées sur base de l'agenda suivant:

1. Reclassifier mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 2.1 en mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 2.2 et allouer treize mille cinq cent neuf dollars américains (USD 13.509) du Compte de Prime d'Emission de Classe 2.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 2.2.

2. Par ailleurs, reclassifier mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 2.1 en mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 2.5 et allouer douze mille quinze dollars américains (USD 12.015) du Compte de Prime d'Emission de Classe 2.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 2.5.

3. Modifier l'article 5 des Statuts afin de (i) refléter les reclassifications spécifiées au point 1. et point 2. ci-dessus, et (ii) inscrire les allocations aux comptes de primes d'émission rattachées à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société.

4. Autoriser la modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.

5. Divers.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 2.1 en mille cinq cent une (1.501) Parts Sociales de Classe 2.2 et d'allouer treize mille cinq cent neuf dollars américains (USD 13.509) du Compte de Prime d'Emission de Classe 2.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 2.2.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 2.1 en mille trois cent trente-cinq (1.335) Parts Sociales de Classe 2.5 et d'allouer douze mille quinze dollars américains (USD 12.015) du Compte de Prime d'Emission de Classe 2.1 au Compte de Prime d'Emission de Classe 2.5.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des Statuts afin de (i) refléter ce qui précède, et (ii) inscrire les allocations aux comptes de primes d'émission rattachées à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société.

L'article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital de la Société est fixé à soixante-et-onze mille six cent quarante dollars américains (USD 71.640) représenté par soixante-et-onze mille six cent quarante (71.640) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) neuf mille cent soixante-quatre (9.164) parts sociales de classe 2.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.1), (iii) douze mille cinq cent soixante-dix-neuf (12.579) parts sociales de classe 2.2 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.2), (iv) neuf mille cent cinquante-deux (9.152) parts sociales de classe 2.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.3), (v) seize mille cinq cent soixante-deux (12.562) parts sociales de classe 2.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.4), (vi) trois mille cent neuf (3.109) parts sociales de classe 2.5 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.5 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.5), et (vii) mille soixante-quatorze (1.074) parts sociales de classe 2.6 (collectivement les Parts Sociales de Classe 2.6 et individuellement, une Part Sociale de Classe 2.6), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les comptes de prime d'émission suivants sont rattachés à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société afin d'avoir (i) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires), (ii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 2.1 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.1), (iii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 2.2 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.2), (iv) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 2.3 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.3), (v) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 2.4 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.4), (vi) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 2.5 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.5), et (vii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Classe 2.6 (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe 2.6).

5.3. Dans le cadre des présents Statuts, les Parts Sociales de Classe 2.1, les Parts Sociales de Classe 2.2, les Parts Sociales de Classe 2.3, les Parts Sociales de Classe 2.4, les Parts Sociales de Classe 2.5 et les Parts Sociales de Classe 2.6 sont collectivement désignées comme les Parts Sociales de type Tracker et individuellement, comme une Part Sociale de type Tracker. Les Parts Sociales de type Tracker vont suivre la performance et le rendement d'un actif particulier et identifié ou des actifs de la Société (les Actifs Désignés), terme devant être réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) les produits de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui, à un moment ou à un autre, pourra raisonnablement être considéré comme ayant remplacé totalement ou partiellement ces Actifs Désignés, y compris, afin d'exclure tout doute, tous produits de vente (en espèces ou sous toute autre forme) tiré de ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en lien avec ou en raison de la possession de ces Actifs Désignés, et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en lien avec ou en raison de la possession de ces Actifs Désignés.

5.4. Sous réserve des articles 5.1 et 5.2, les Actifs Désignés en relation avec (i) les Parts Sociales de Classe 2.1 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les actions de GTCR Gridlock Holdings (UK) Limited, une société constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles (UK Holdco), (ii) les Parts Sociales de Classe 2.2 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les actions de Canadian Traffic Network ULC, une société constituée en vertu des lois d'Alberta, Canada (CTN), (iii) les Parts Sociales de Classe 2.3 sont tous les droits et intérêts de toutes créances que la Société peut détenir contre UK Holdco, et (v) les Parts Sociales de Classe 2.4 sont tous les droits et intérêts de toutes créances que la Société peut détenir contre CTN, (v) les Parts Sociales de Classe 2.5 sont tous les droits et intérêts que la Société peut à tout moment posséder sur les actions de GTCR Gridlock Holdings (Brazil) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son adresse social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Brazil Holdco), et (vi) les Parts Sociales de Classe 2.5 sont tous les droits et intérêts de toutes créances que la Société peut détenir contre Brazil Holdco.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions prévues pour la modification des Statuts."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser la modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20385. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113188/220.

(150122329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

MPM Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.375.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing at Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders' Meeting") of MPM Advisors, a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 161.375 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Edouard Delosch on 31 May 2011 and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Memorial C") dated 25 August 2011.

The meeting is presided by Mr Sébastien Wiander, with professional address in 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas Dumont, with professional address in 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hervé Hautin, with professional address in 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The agenda of the Shareholders' Meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the redemption of 142,857 class A shares held by Cabanel Investissements S.C., repayment of such class A shares at their nominal value, and subsequent decrease of the share capital;

2. Approval of the creation of a new class of shares: the class A' shares with the characteristics as proposed by the directors;

3. Approval of the issuance of the class A' shares to Kneiff Investments S.à r.l., and suppression of the preferential subscription right of shareholders in connection such capital increase;

4. Approval of the update of Article 5.1.1, Article 5.2.1 and Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions approved by the general meeting of shareholders, and some formal changes; and

5. Miscellaneous.

II. That considering the matters on the agenda of the Shareholders' Meeting, the Shareholders' Meeting may validly resolve only if a quorum of at least half of the issued share capital of the Company is present or represented, and decisions are approved if they obtain the positive approval of at least two-third of the voting rights duly expressed. For the purpose of counting the two-third majority, blank votes, and invalid votes are not counted.

III. On the date of the Shareholders' Meeting, the share capital of the Company is set at EUR 6,215,572.20 (six million two hundred fifteen thousand five hundred seventy-two Euro twenty cents), consisting of 5,000,000 (five million) class A shares; 41,141,252 (forty-one million one hundred forty-one thousand two hundred fifty-two) class B shares and 16,014,470 (sixteen million fourteen thousand four hundred seventy) class C shares, having a par value of EUR 0.10 (ten cents of Euro) each. All shares are in registered form, and all fully paid.

IV. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the general meeting; such attendance-list will remain attached to the original of these minutes, together with copies of the powers of attorney of the shareholders represented.

V. It appears from the said attendance-list that all the five million (5,000,000) class A shares, the forty-one million one hundred forty-one thousand two hundred and fifty-two (41,141,252) class B shares and the fifteen million one hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-six (15,165,826) class C shares representing the issued share capital of the Company are validly represented at the meeting, being known that the remaining eight hundred forty-eight thousand six hundred forty-four (848,644) class C shares are belong the company itself, so that the convening formalities can be waived. The meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution

The management board of the Company proposes to the general meeting to take the following resolution on item 1 of the agenda:

"Approval of (i) the redemption of the 142,857 class A shares held by Cabanel Investissements S.C. as approved by Cabanel Investissements S.C. and the company, and (ii) the subsequent decrease of the share capital of the company by an amount of €14,285.70 (fourteen thousand two hundred eighty-five Euro seventy Cents) by the cancellation of 142,857 class A shares."

The management board of the Company reports that, in accordance with article 69 (2) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the payment of the redemption price of the class A shares to Cabanel Investissements S.C. will be carried out as soon as practicable after a period of 30 (thirty) days as from the publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the minutes of the Shareholders' Meeting.

| | Number of voting rights duly expressed | % of voting rights duly expressed |
|-------------------|---|---|
| For: | 61,307,078 | 100% |
| Against: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

The resolution was thus adopted.

Second resolution

The management board of the Company proposes to the general meeting to take the following resolution on item 2 of the agenda:

"Approval of the creation of class A' shares, with the same characteristics as the existing class A shares, except that the class A' shares will be exclusively entitled to the returns generated by the Class A Assets (as defined in the articles of association of the Company) as from 1 January 2015. The exact terms of the class A' shares will be established in Article 6 of the articles of association of the Company. The amended Article 6 of the articles of association proposed by the management board is included in the convening notice to the Shareholders' Meeting".

| | Number of voting rights duly expressed | % of voting rights duly expressed |
|-------------------|---|---|
| For: | 61,307,078 | 100% |
| Against: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

The resolution was thus adopted.

Third resolution

The management board of the Company proposes to the general meeting to take the following resolution on item 3 of the agenda:

"Approval of (i) the increase of the share capital of the Company in an amount of €14,285.70 (fourteen thousand two hundred eighty-five Euro seventy Cents) by the issuance of 142,857 class A' shares (the "New Shares"), (ii) the suppression of preferential subscription rights of shareholders in connection with the capital increase, and (iii) the subscription of the New Shares by Kneiff Investments S.à r.l."

In connection with this proposed resolution, the management board has prepared and provided to the shareholders a report in accordance with article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.

Kneiff Investments S.à r.l., represented by Mr Sébastien Wiander, declares to subscribe the New Shares by a contribution in cash amounting to €14,285.70 (fourteen thousand two hundred eighty-five Euro seventy Cents).

A proof of the existence of such contribution has been given to the undersigned notary.

| | Number of voting rights duly expressed | % of voting rights duly expressed |
|-------------------|---|---|
| For: | 61,307,078 | 100% |
| Against: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

The resolution was thus adopted.

Fourth resolution

The management board of the Company proposes to the general meeting to take the following resolution on item 4 of the agenda:

"Approval of the update of Article 5.1.1, Article 5.2.1 and Article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions approved by the general meeting of shareholders, and some formal changes.

As a result of such updates and form changes, Article 5.1.1, Article 5.2.1 and Article 6 of the articles of association of the Company shall read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital:

5.1.1: The Company's issued share capital is set at six million two hundred fifteen thousand five hundred seventy-two Euro twenty cents (EUR 6,215,572.20), consisting of four million eight hundred fifty-seven thousand one hundred forty-three (4,857,143) Class A shares, one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-seven (142,857) Class A' shares, forty-one million one hundred forty-one thousand two hundred and fifty-two (41,141,252) Class B shares and sixteen million fourteen thousand four hundred and seventy (16,014,470) Class C shares having a par value of ten cents of euro (EUR 0.10) each.

5.2 Authorized share capital

5.2.1: The company's authorized share capital, including the issued share capital, is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000.-), consisting of five hundred million shares having a par value of ten cents euro (EUR 0.10) per share, consisting of four million nine hundred thousand euro (EUR 4,900,000.-) Class A shares, one hundred thousand euro (EUR 100,000) Class A' shares, forty-three million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 43,125,000) Class B shares and one million eight hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-) Class C shares.

Art. 6. Shares. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.1 Terms of the Class A Shares: All proceeds paid upon issuance of class A shares of the Company (the "Class A Shares") will finance the direct or indirect investment in (i) any class A shares of a Luxembourg management or advisory company; and (ii) in any assets that are not included in the Class B Assets or in the Class C Assets (the "Class A Assets").

The Class A Assets shall also include all the assets received by the Company from any incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner as a result of or in exchange of any type of disposal of such Class A Assets.

All liabilities of the Company incurred for the acquisition of or in relation to the Class A Assets are designated as the "Class A Liabilities".

The Class A Assets and the Class A Liabilities are being gathered in a notional compartment (the "Class A Compartment").

The Class A Shares are exclusively entitled, each financial year, to a preferred and cumulative dividend (the "Dividend A") equal to:

(i) the balance between all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner until 31 December 2014 in relation to the Class A Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "First Class A Compartment's Incomes"), and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company until 31 December 2014 and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class A Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) during that financial year calculated

according to Luxembourg GAAP (the "First Class A Compartment's Costs") (the "First Class A Compartment's Result") divided by the number of Class A Shares in existence at the time of distribution;

plus

(ii) the Second Class A Compartment's Result (as defined below) divided by the number of Class A Shares and Class A' Shares in existence at the time of distribution.

The proportion of Dividend A which is not distributed shall be allocated to a special Class A Shares reserve (the "Class A Reserve") until its distribution to the holders of Class A Shares.

6.2 Terms of the Class A' shares: All proceeds paid upon issuance of class A' shares of the Company (the "Class A' Shares") will finance the direct or indirect investment in the Class A Assets.

The Class A' Shares are exclusively entitled, each financial year, to a preferred and cumulative dividend (the "Dividend A'") equal to (i) the balance between all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner as from 1 January 2015 in relation to the Class A Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "Second Class A Compartment's Incomes"), and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company as from 1 January 2015 and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class A Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "Second Class A Compartment's Costs") (ii) divided by the number of Class A Shares and Class A' Shares in existence at the time of distribution (the "Second Class A Compartment's Result").

The proportion of Dividend A' which is not distributed shall be allocated to a special Class A' Shares reserve (the "Class A' Reserve") until its distribution to the holders of Class A' Shares.

6.3 Terms of the Class B shares: All proceeds paid upon issuance of class B shares of the Company (the "Class B Shares") will finance the direct investment of any shares issued by a Luxembourg SICAR (société d'investissement en capital à risque) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended (the "Class B Assets").

The Class B Assets shall also include all the assets received by the Company from any incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner as a result of or in exchange of any type of disposal of such Class B Assets.

All liabilities of the Company incurred for the acquisition of or in relation to the Class B Assets are designated as the "Class B Liabilities".

The Class B Assets and the Class B Liabilities are being gathered in a notional compartment (the "Class B Compartment").

The Class B Shares are exclusively entitled, each financial year, to a preferred and cumulative dividend (the "B Dividend") equal to (i) the balance between all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class B Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP, (the "Class B Compartment's Incomes"), and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class B Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "Class B Compartment's Costs") (ii) divided by the number of Class B Shares in existence at the time of distribution (the "Class B Compartment's Result").

The proportion of Dividend B which is not distributed shall be allocated to a special Class B Shares reserve (the "Class B Reserve") until its distribution to the holders of Class B Shares.

6.4 Terms of the Class C shares: All proceeds paid upon issuance of class C shares of the Company (the "Class C Shares" together with the Class A Shares, the Class A' Shares and the Class B Shares being referred to as the "Classes of Shares") will finance the direct or indirect investment of shares in any shares of Luxembourg management or advisory company other than those included in the Class A Assets or in the Class B Assets (the "Class C Assets" together with the Class A Assets and the Class B Assets being referred to as the "Compartment's Assets").

The Class C Assets shall also include all the assets received by the Company from any incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner as a result of or in exchange of any type of disposal of such Class C Assets.

All liabilities of the Company incurred for the acquisition of or in relation to the Class C Assets are designated as the "Class C Liabilities".

The Class C Assets and Class C Liabilities are being gathered in a notional compartment (the "Class C Compartment" together with the Class A Compartment and the Class B Compartment, the "Compartments" each being a "Compartment").

The Class C Shares are exclusively entitled, each financial year, to a preferred and cumulative dividend (the "C Dividend") equal to (i) the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class C Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "Class C Compartment's Incomes"), and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class C Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "Class

C Compartment's Costs") (ii) divided by the number of Class C Shares in existence at the time of distribution (the "Class C Compartment's Result").

The proportion of Dividend C which is not distributed shall be allocated to a special Class C Shares reserve (the "Class C Reserve") until its distribution to the holders of Class C Shares.

6.5 Balancing of result:

The First Class A Compartment's Result, the Second Class A Compartment's Result, the Class B Compartment's Result and the Class C Compartment's Result are together referred as the "Compartments' Result" and individually as a "Compartment's Result".

The Class A Reserve, the Class A' Reserve, the Class B Reserve and the Class C Reserve are together referred as the "Classes Reserves" and individually as a "Class Reserve".

If a Compartment's Result is negative, such negative result will be deducted from the Class Reserve to which the Compartment is attached to.

If such Class Reserve is not sufficient, the balance will be allocated to a specific carried forward loss account reserved to the Class of Shares to which the Compartment is attached (the "Class Carried Forward Loss Account", being either the "Class A Carried Forward Loss Account", the "Class A' Carried Forward Loss Account", the "Class B Carried Forward Loss Account" or the "Class C Carried Forward Loss Account").

The Class Carried Forward Loss Account shall be deducted from the Compartment's Result before any dividend distribution.

Notwithstanding the above provisions, a Compartment's Asset (the "Granting Compartment") may be employed to invest into one or several other Compartment(s) Assets (the "Diverted Amount").

Upon the occurrence of a Diverted Amount, the Compartment's Costs of the Compartment receiving the Diverted Amount (the "Receiving Compartment") and the Compartment's Incomes of the Granting Compartment will be increased by an amount to be decided by the Company's management board, which cannot be less than (Diverted Amount /99) and cannot be more than (Diverted Amount /10) (the "Diverted Amount Beta").

This segregation of the Assets and Compartments of the Company shall not be enforceable towards third parties.

The Company may have one or several shareholders who may hold different classes of shares on a non proportionate basis.

A shareholder's right in the Company's assets and profits related to a specific Compartment shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the considered Compartment (with the specificity of the shareholder's right in the Company's profits related to the Class A Compartment, as detailed above).

The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Repurchase or redemption price of the Class of Shares shall be calculated according to the value of each Compartment they are relating to and taking into account the Class Reserve and the Class Carried Forward Loss Account of such Class of Shares"

| | Number of voting rights duly expressed | % of voting rights duly expressed |
|-------------------|---|---|
| For: | 61,307,078 | 100% |
| Against: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

The resolution was thus adopted.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Follows the French translation of the preceding text

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

un assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée Générale") de MPM Advisors, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.375 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, le 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 25 août 2011.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien Wiander, résidant professionnellement au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le président nommé comme secrétaire M. Nicolas Dumont, résidant professionnellement au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Hervé Hautin, résidant professionnellement au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le président demande au notaire de prendre acte que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat de 142.857 actions de catégorie A détenues par Cabanel Investissements S.C., remboursement de ces actions de catégorie A à leur valeur nominale, et réduction consécutive du capital social,

2. Approbation de la création d'une nouvelle catégorie d'actions: les actions de catégorie A' ayant les caractéristiques proposées par les administrateurs,

3. Approbation de l'émission d'actions de catégorie A' à Kneiff Investments S.à r.l., et suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de cette augmentation de capital,

4. Approbation de la mise à jour des articles 5.1.1, article 5.2.1 et article 6 des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, et d'autres modifications de forme, et

5. Divers

II. Que considérant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale ne pourra valablement se prononcer que si un quorum d'au moins la moitié du capital social de la Société est présent ou représenté, et les résolutions seront approuvées si elles obtiennent une majorité représentant au moins les deux-tiers des droits de vote dûment exprimés. Les votes blancs et invalides ne sont pas comptés pour cette majorité des deux-tiers.

III. A la date de l'Assemblée Générale, le capital social de la Société s'élève à 6.215.572,20 EUR (six millions deux cent quinze mille cinq cent soixante-douze Euro et vingt centimes), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions de catégorie A; 41.141.252 (quarante-et-un millions cent quarante-et-un mille deux cent cinquante-deux) actions de catégorie B et 16.014.470 (seize millions quatorze mille quatre cent soixante-dix) actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune. Toutes les actions sont sous forme nominative, et entièrement libérées.

IV. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signées par les actionnaires présents, les procurations données par les actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée générale; une telle liste de présence restera annexée à l'original du présent acte, ensemble avec les copies des procurations données par les actionnaires représentés.

V. Il ressort de ladite liste de présence que tous les cinq millions (5.000.000) actions de catégorie A, les quarante-et-un millions cent quarante-et-un mille deux cent cinquante-deux (41.141.252) actions de catégorie B et les quinze millions cent soixante-cinq mille huit cent vingt-six (15.165.826) actions de catégorie C représentant le capital social émis de la Société sont valablement représentés à l'assemblée, étant connu que les huit cent quarante-huit mille six cent quarante-quatre (848.644) actions restantes de catégorie C appartiennent à la société elle-même, de sorte qu'il est possible de renoncer aux formalités de convocation. La réunion est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour qui est connu par tous les actionnaires présents ou représentés.

Après ce qui précède a été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Le directoire de la Société propose à l'assemblée générale de prendre la résolution suivante sur le point 1 de l'ordre du jour:

"Approbation (i) du rachat de 142.857 actions de catégorie A détenues par Cabanel Investissements S.C. tel qu'approuvé par Cabanel Investissements S.C. et la société, et (ii) de la réduction consécutive du capital social de la société d'un montant de 14.285,70€ (quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante-dix centimes) par l'annulation de 142.857 actions de catégorie A".

Le directoire de la Société déclare que, conformément à l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le paiement du prix de rachat des actions de catégorie A à Cabanel Investissements S.C. sera effectué dès que possible après un délai de 30 (trente) jours à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'Assemblée Générale.

| | Nombre de droits de vote dûment exprimés | % de droits de vote dûment exprimés |
|-------------------|--|---|
| Pour: | 61.307.078 | 100% |
| Contre: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

La résolution a ainsi été adoptée.

Deuxième résolution

Le directoire de la Société propose à l'assemblée générale de prendre la résolution suivante sur le point 2 de l'ordre du jour:

"Approbation de la création d'actions de catégorie A', ayant les mêmes caractéristiques que les actions de catégorie A existantes, sauf que les actions de catégorie A' donneront droit aux revenus générés par les Actifs de Catégorie A (tels que définis dans les statuts de la Société) exclusivement depuis le 1 janvier 2015. Les caractéristiques exactes des actions de catégorie A' seront fixées dans l'Article 6 des statuts de la Société. L'Article 6 modifié des statuts proposé par le directoire est inséré dans la convocation à l'Assemblée Générale".

| | Nombre de droits de vote dûment exprimés | % de droits de vote dûment exprimés |
|-------------------|--|---|
| Pour: | 61.307.078 | 100% |
| Contre: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

La résolution a en conséquence été adoptée.

Troisième résolution

Le directoire de la Société propose à l'assemblée générale de prendre la résolution suivante sur le point 3 de l'ordre du jour:

"Approbation (i) de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant de 14,285.70€ (quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-dix centimes) par l'émission de 142.857 actions de catégorie A' (les "Nouvelles Actions"), (ii) de la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre de l'augmentation de capital, et (iii) de la souscription des Nouvelles Actions par Kneiff Investments S.à r.l.".

Dans le cadre de cette résolution, le directoire a préparé et soumis aux actionnaires un rapport conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Kneiff Investments S.à r.l., représenté par M. Sébastien Wiander déclare souscrire aux Nouvelles Actions par un apport en numéraire d'un montant de 14,285.70€ (quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-dix centimes).

Une preuve de l'existence dudit apport a été apportée au notaire instrumentaire.

| | Nombre de droits de vote dûment exprimés | % de droits de vote dûment exprimés |
|-------------------|--|---|
| Pour: | 61.307.078 | 100% |
| Contre: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

La résolution a en conséquence été adoptée.

Quatrième résolution

Le directoire de la Société propose à l'assemblée générale de prendre la résolution suivante sur le point 4 de l'ordre du jour:

"Approbation de la modification de l'article 5.1.1, l'article 5.2.1 et l'article 6 des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, et d'autres modifications de forme.

En conséquence de telles modifications et changements de forme les Article 5.1.1, Article 5.2.1 et Article 6 des statuts de la Société ont la teneur suivante:"

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis:

5.1.1: La Société a un capital social émis de six millions deux cent quinze mille cinq cent soixante-douze Euros et vingt centimes (6.215.572,20- EUR), représenté par quatre millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-trois (4.857.143) d'actions de Catégorie A, cent quarante-deux mille huit cent cinquante-sept (142.857) d'actions de Catégorie A', quarante-et-un millions cent quarante-et-un mille deux cent cinquante-deux (41.141.252) d'actions de Catégorie B et seize millions quatorze mille quatre cent soixante-dix (16.014.470) d'actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

5.2 Capital autorisé

5.2.1: Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par cinq cent millions d'actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, représenté par un montant de quatre millions neuf cent mille euros (EUR 4.900.000,-) d'actions de Catégorie A, un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) d'actions de Catégorie A', un montant de quarante trois millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 43.125.000,-) d'actions de Catégorie B et un montant de un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) d'actions de Catégorie C.

Art. 6. Actions. Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.1 Caractéristiques des Actions de Catégorie A: Les produits de la souscription des actions de catégorie A de la Société (les "Actions de Catégorie A") financent l'investissement direct ou indirect dans (i) toutes parts sociales de catégorie A de d'une société de gestion ou de conseil luxembourgeoise, et (ii) tous actifs qui ne sont pas inclus dans les Actifs de Catégorie B ou dans les Actifs de Catégorie C (les "Actifs de Catégorie A").

Les Actifs de Catégorie A incluent aussi tous les actifs reçus par la Société provenant de tous revenus, profits ou autres quittances payés ou dus de quelque manière que ce soit résultant de ou en échange de toute aliénation d'Actifs de Catégorie A.

Toutes les dettes de la Société provenant de l'acquisition de ou en relation avec les Actifs de Catégorie A sont désignés comme le "Passif de Catégorie A".

Les Actifs de Catégorie A et le Passif de Catégorie A sont réunis dans un compartiment notionnel commun (le "Compartiment de Catégorie A").

Les Actions de Catégorie A ont exclusivement droit, chaque année financière, à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende A") égal à:

(i) le solde de tous les revenus, profits ou autres quittances payées ou exigibles de toute autre manière jusqu'au 31 décembre 2014 relatifs au Compartiment de Catégorie A (incluant les plus-values, le surplus de liquidation et la distribution des dividendes), durant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (Luxembourg GAAP) (les "Premier Revenus du Compartiment de Catégorie A"), et le montant des dépenses, pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société jusqu'au 31 décembre 2014 et qui peuvent régulièrement et raisonnablement être attribués à la gestion, au fonctionnement du Compartiment de Catégorie A (incluant les frais, coûts, impôt sur les sociétés sur les plus-values et dépenses relatives à la distribution des dividendes) pendant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les "Premier Coûts du Compartiment de Catégorie A") (le "Premier Résultat du Compartiment de Catégorie A") divisé par le nombre d'Actions de Catégorie A existantes au moment de la distribution;

plus

(ii) le Deuxième Résultat du Compartiment de Catégorie A (tel que défini ci-dessous) divisé par le nombre d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie A' existantes au moment de la distribution.

La proportion de Dividende A qui n'est pas distribuée sera allouée à une réserve spéciale d'Actions de Catégorie A (la "Réserve de Catégorie A") jusqu'à sa distribution aux détenteurs des Actions de Catégorie A.

6.2 Caractéristiques des Actions de Catégorie A': Les produits de la souscription des actions de catégorie A' de la Société (les "Actions de Catégorie A'") financent l'investissement direct ou indirect dans les Actifs de Catégorie A.

Les Actions de Catégorie A' ont exclusivement droit, chaque année financière, à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende A'") égal (i) au solde des revenus, profits ou autres quittances payées ou exigibles de toute autre manière depuis le 1 janvier 2015 relatifs au Compartiment de Catégorie A (incluant les plus-values, le surplus de liquidation et la distribution des dividendes), durant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les "Deuxième Revenus du Compartiment de Catégorie A'"), et le montant des dépenses, pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société à partir du 1^{er} janvier 2015 et qui peuvent régulièrement et raisonnablement être attribués à la gestion, au fonctionnement du Compartiment de Catégorie A (incluant les frais, coûts, impôt sur les sociétés sur les plus-values et dépenses relatives à la distribution des dividendes) pendant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les "Deuxième Coûts du Compartiment de Catégorie A'") (ii) divisé par le nombre d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie A' existantes au moment de la distribution (le "Deuxième Résultat du Compartiment de Catégorie A'").

La proportion de Dividende A' qui n'est pas distribuée sera allouée à une réserve spéciale d'Actions de Catégorie A' (la "Réserve de Catégorie A'") jusqu'à sa distribution aux détenteurs des Actions de Catégorie A'.

6.3 Caractéristiques des Actions de Catégorie B: Les produits de la souscription des actions de catégorie B de la Société (les "Actions de Catégorie B") financent l'investissement direct de toutes actions émises par une SICAR (société d'investissement en capital à risque) luxembourgeoise, gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (les "Actifs de Catégorie B").

Les Actifs de Catégorie B incluent aussi tous les actifs reçus par la Société provenant de tous revenus, profits ou autres quittances payées ou exigibles de toute autre manière comme résultat de ou en échange de tout type de cession de ces Actifs de Catégorie B.

Toutes les dettes de la Société provenant de l'acquisition de ou en relation avec les Actifs de Catégorie B sont désignés comme le "Passif de Catégorie B".

Les Catégorie de Catégorie B et le Passif de Catégorie B sont réunis dans un compartiment notionnel commun (le "Compartiment de Catégorie B").

Les Actions de Catégorie B ont exclusivement droit, chaque année financière, à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende B") égal à (i) au solde de tous les revenus, profits ou autres quittances payées ou exigibles de toute autre manière relatifs au Compartiment de Catégorie B (incluant les plus-values, le surplus de liquidation et la distribution des dividendes), durant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les "Revenus du Compartiment de Catégorie B"), et le montant des dépenses, pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société et qui peuvent régulièrement et raisonnablement être attribués à la gestion, au fonctionnement du Compartiment de Catégorie B (incluant les frais, coûts, impôt sur les sociétés sur les plus-values et dépenses relatives à la distribution des dividendes) pendant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les "Coûts du Compartiment de Catégorie B") (ii) divisé par le nombre d'Actions de Catégorie B existantes au moment de la distribution (le "Résultat du Compartiment de Catégorie B").

La proportion de Dividende B qui n'est pas distribuée sera allouée à une réserve spéciale d'Actions de Catégorie B (la "Réserve de Catégorie B") jusqu'à sa distribution aux détenteurs des Actions de Catégorie B.

6.4 Caractéristiques des Actions de Catégorie C: Les produits de la souscription des actions de catégorie C de la Société (les "Actions de Catégorie C", ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie A' et les Actions de Catégorie B définis comme les "Catégories d'Actions") financent l'investissement direct ou indirect d'actions dans toutes actions de société de gestion ou de conseil luxembourgeoise autre que celles incluses dans les Actifs de Catégorie A ou les Actifs de Catégorie B (les "Actifs de Catégorie C", ensemble avec les Actifs de Catégorie A et les Actifs de Catégorie B définis comme les "Actifs de Compartiment").

Les Actifs de Catégorie C incluent aussi tous les actifs reçus par la Société provenant de tous revenus, profits ou autres quittances payées ou exigibles de toute autre manière comme résultat de ou en échange de tout type de cession de ces Actifs de Catégorie C.

Toutes les dettes de la Société provenant de l'acquisition de ou en relation avec les Actifs de Catégorie C sont désignés comme le "Passif de Catégorie C".

Les Actifs de Catégorie C et le Passif de Catégorie C sont réunis dans un compartiment notionnel commun (le "Compartiment de Catégorie C", ensemble avec le Compartiment de Catégorie A et le Compartiment de Catégorie B définis comme les "Compartiments", chacun étant lui-même un "Compartiment").

Les Actions de Catégorie C ont exclusivement droit, chaque année financière, à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende C") égal à (i) la différence entre tous les revenus, profits ou autres quittances payées ou exigibles de toute autre manière relatifs au Compartiment de Catégorie C (incluant les plus-values, le surplus de liquidation et la distribution des dividendes), durant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les "Revenus du Compartiment de Catégorie C"), et le montant des dépenses, pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société et qui peuvent régulièrement et raisonnablement être attribués à la gestion, au fonctionnement du Compartiment de Catégorie C (incluant les frais, coûts, impôt sur les sociétés sur les plus-values et dépenses relatives à la distribution des dividendes) pendant cet exercice calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les "Coûts du Compartiment de Catégorie C") (ii) divisé par le nombre d'Actions de Catégorie C existantes au moment de la distribution (le "Résultat du Compartiment de Catégorie C").

La proportion de Dividende C qui n'est pas distribuée sera allouée à une réserve spéciale d'Actions de Catégorie C (la "Réserve de Catégorie C") jusqu'à sa distribution aux détenteurs des Actions de Catégorie C.

6.5 Equilibrage des résultats:

Le Premier Résultat du Compartiment de Catégorie A, le Deuxième Résultat du Compartiment de Catégorie A, le Résultat du Compartiment de Catégorie B et le Résultat du Compartiment de Catégorie C sont ensemble définis comme le "Résultat des Compartiments" et individuellement comme un "Résultat de Compartiment".

La Réserve de Catégorie A, la Réserve de Catégorie A', la Réserve de Catégorie B et la Réserve de Catégorie C sont ensemble définis comme les "Réserves de Catégorie" et individuellement comme une "Réserve de Catégorie".

Si un Résultat de Compartiment est négatif, ce résultat négatif sera déduit de la Réserve de Catégorie à laquelle le Compartiment est attaché.

Si cette Réserve de Catégorie n'est pas suffisante, la différence sera allouée à un compte de report à nouveau spécifique réservé à la Catégorie d'Actions à laquelle le Compartiment est attaché (le "Compte de Report à Nouveau de Catégorie", étant soit le "Compte de Report à Nouveau de Catégorie A", le "Compte de Report à Nouveau de Catégorie A'", le "Compte de Report à Nouveau de Catégorie B" ou le "Compte de Report à Nouveau de Catégorie C").

Le Compte de Report à Nouveau de Catégorie sera déduit du Résultat de Compartiment avant toute distribution de dividende.

Nonobstant les provisions précédentes, un Actif de Compartiment (le "Compartiment Alloueur") peut être employé pour investir dans un ou plusieurs autres Actifs de Compartiment(s) (le "Montant Dévié").

En case de Montant Détourné, les Coûts de Compartiment du Compartiment recevant le Montant Dévié (le "Compartiment Récepteur") et les Revenus de Compartiment du Compartiment Alloueur seront augmentés d'un montant devant être décidé par le directoire de la Société, ne pouvant être inférieur à (Montant Dévié/99) et supérieur à (Montant Dévié/10) (le "Montant Dévié Beta").

Cette ségrégation des Actifs et Compartiments de la Société ne sera pas opposable aux tiers.

La Société aura un ou plusieurs actionnaires qui pourront détenir différentes catégories d'actions sur une base non proportionnelle.

Un droit d'un actionnaire dans les actifs et profits de la Société lié à un Compartiment spécifique sera proportionnel au nombre d'actions détenues par lui/elle dans ledit Compartiment (avec la spécificité du droit de l'actionnaire aux profits de la Société liés au Compartiment de Catégorie A, tel que décrit ci-dessus).

Le décès, l'incapacité légale, la dissolution, la banqueroute ou tout autre évènement similaire concernant l'actionnaire unique, selon le cas, ou tout autre actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

La Société peut, dans la limite et sous les conditions prévues par la loi, racheter ou rembourser ses propres actions.

Les actions de la Société sont sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Les fractions d'actions auront les mêmes droits sur une base fractionnelle que les actions entières, à condition que les actions puissent voter seulement si le nombre de fractions d'actions peut cumulativement être égal à une ou plusieurs actions entières. Si des fractions ne peuvent être agrégées en une action entière, ces fractions n'auront pas de droit de vote.

Le prix de rachat ou de remboursement des Catégories d'Actions sera calculé selon la valeur de chaque Compartiment auxquels elles sont reliées en prenant en compte la Réserve de Catégorie et le Compte de Report à Nouveau de Catégorie de cette Catégorie d'Actions".

| | Nombre de droits de vote dûment exprimés | % de droits de vote dûment exprimés |
|-------------------|--|---|
| Pour: | 61.307.078 | 100% |
| Contre: | 0 | |
| Abstention: | 0 | |

La résolution a en conséquence été adoptée.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être ajournée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, N. DUMONT, H. HAUTIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11347. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113438/542.

(150122009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

EURO-CRM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.272.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015114225/11.

(150123593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Apollo Daian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.369.

Par résolutions signées en date du 22 juin 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015113869/13.

(150122887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Mont Saint Lambert I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.913.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Est nommé administrateur unique:

- La société IMMO TERRAINS S.A.
Route d'Arlon (Belle Etoile)
L-8050 Bertrange

Représenté par:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Commerçant,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Employé privé,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Employée privé,
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administratrice

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A.
Société Anonyme
121, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour la société IMMO TERRAINS S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015108102/29.

(150118045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.
